

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Édition – Avril 2023

La Coop Santé, 10 ans au service de ses membres et de la communauté

Depuis sa création, la Coop Santé Eastman est devenue une clinique de santé de proximité bien établie. C'est grâce à la contribution de ses membres, de ses partenaires municipaux, institutionnels, corporatifs et à des donateurs privés que la Coop Santé a pu poursuivre sa mission en cohérence avec sa vision fondatrice qui est *d'offrir à l'ensemble de la population d'Eastman et des municipalités environnantes, des services de santé de première ligne dans son milieu, améliorer et promouvoir la santé par une approche de prise en charge globale, préventive et curative.*

Ses activités se sont traduites au fil des ans par des collaborations fructueuses au bénéfice de la population des municipalités environnantes et des patients de la Coop Santé qui sont majoritairement sans médecin de famille. Ainsi, sur 5 650 consultations médicales et infirmières offertes en 2022, plus de 2 400 ont été dispensées à ces patients.

Pour en savoir davantage sur votre Coop Santé et ses réalisations, nous vous invitons à participer à l'assemblée générale annuelle prévue le 29 mai prochain.

Nous vous rappelons que conformément à ses règlements de régie interne et à son statut de coopérative de solidarité à but non lucratif, la Coop Santé est administrée par un conseil d'administration, élu par les membres de la coopérative qui en sont les propriétaires. C'est à ce titre que son conseil d'administration a donné le mandat de direction et de gestion à sa directrice générale qui exerce ses fonctions de concert avec l'équipe de la Coop, le responsable médical et l'ensemble des partenaires.

Assemblée générale annuelle 2023

L'assemblée générale annuelle de la Coop Santé aura lieu lundi, le 29 mai prochain. Un avis de convocation vous sera transmis dans un délai de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée à même notre Bulletin d'information. Il est prévu tenir l'assemblée au Complexe St-Édouard. Conformément à l'article 4,2 des règlements de régie interne de la Coop Santé, l'avis mentionnera le lieu, la date et l'heure de l'assemblée ainsi que les questions qui y seront débattues. À prévoir à votre agenda !

L'équipe de la Coop Santé vous souhaite de Joyeuses Pâques! La Coop Santé sera fermée lundi de Pâques, le 10 avril.



Adhésion à la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription et est remboursable si vous cessez d'être membre. Une contribution annuelle de 150 \$, toutes taxes incluses, est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour connaître les avantages offerts aux membres et obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire **ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou téléphonez au 450 297-4777 poste 4.**

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

